



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 28

### Approbation d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	42
Membres excusés et représentés .....	6
Membre absent non représenté .....	1
Pour .....	48
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

#### Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 9.1  
Numéro : 094-219400686-20240627-  
Imc11782-DE-1-1

Date réception : 2 juillet 2024

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

#### Etaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 28**

**OBJET : Approbation d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment son article L2111-3,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 19 juin 2024,

**CONSIDERANT QUE** dès 2018, la ville de Saint-Maur des Fossés, consciente des enjeux sociétaux et environnementaux de notre époque, adoptait sa stratégie « Saint-Maur ville durable 2018-2025 » marquant ainsi son engagement dans le domaine du développement durable, au travers de la préservation de l'environnement et son cadre de vie.

Cette volonté a été renforcée et précisée par l'adoption en juin 2021 de son plan « Saint-Maur ville d'initiatives solidaires », document stratégique de soutien et de développement de l'économie sociale et solidaire. Ce programme d'actions ambitieuses s'est en partie appuyé sur les évolutions récentes du droit qui ont consacré le rôle de la commande publique comme levier majeur des transformations écologiques et en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale.

Pour confirmer son engagement sur ce sujet, et bien qu'elle n'y soit pas contrainte par la réglementation en vigueur du fait de son volume d'achats inférieur à 50 millions d'€ HT par an (moyenne de 25 millions d'€ TTC sur les 3 dernières années 2018-2020), la Ville a décidé de mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), en application de l'article L2111-3 du Code de la commande publique.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite ainsi faire évoluer ses achats publics en affinant sa définition des besoins par l'intégration d'objectifs et de ressources écologiquement et socialement responsables, en valorisant les entreprises qui s'engagent sur les plans environnemental et social et en contribuant au développement d'une économie circulaire, solidaire et vertueuse.

Ce document cadre, fruit d'un travail transversal et co-construit par les directions et services municipaux, a vocation à être suivi et évalué annuellement. Il se décline en trois axes nourris d'actions et d'indicateurs d'évaluation. Ces trois axes sont :

- Axe environnemental : un achat public au service de la transition écologique ;
- Axe social : une politique d'achats responsables au service d'une économie solidaire et vertueuse ;
- Axe économique : un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

A ces axes s'ajoute une gouvernance pour en assurer le suivi et l'évolution :

- Gouvernance : faire du SPASER l'outil de mise en œuvre de la politique d'achat responsable de la Ville.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

N° 28

**OBJET : Approbation d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**

**Après examen et délibéré :**

**APPROUVE** le schéma de promotion de achats socialement et écologiquement responsables pour les années 2024 à 2026

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 2 juillet 2024  
et de la publication électronique le 4  
juillet 2024

Le Directeur Général des Services

  
Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



# SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DE LA VILLE DE SAINT- MAUR-DES-FOSSES

2024 - 2026

27/06/2024

Ville de Saint-Maur-des-Fossés



## TABLE DES MATIERES

Introduction :.....	3
AXE ENVIRONNEMENTAL .....	6
ACTION 1 : AMELIORER L'EFFICIENCE DES CLAUSES ET CRITERES ENVIRONNEMENTAUX .....	7
ACTION 2 : FAVORISER L'UTILISATION DE PAPIER RECYCLE .....	8
ACTION 3 : INITIER UNE APPROCHE EN COÛT DU CYCLE DE VIE ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE .....	9
ACTION 4 : CONTRIBUER A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE.....	11
AXE SOCIAL .....	12
ACTION 1 : RENFORCER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET METTRE EN œuvre LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION.....	13
ACTION 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	15
ACTION 3 : RESERVER DES MARCHES AUX STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LA NUMÉRISATION ET L'ARCHIVAGE NUMERIQUE.....	16
AXE ECONOMIQUE .....	17
ACTION 1 : PLACER LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE .....	18
D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE - OPTIMISATION DES CRITERES TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR UNE OFFRE EQUILIBREE .....	18
ACTION 2 : PLACER LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE .....	19
D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE - OPTIMISATION DU REGIME DES AVANCES ET PAIEMENTS POUR LES PME/TPE.....	19
GOVERNANCE .....	20
ACTION 1 : ORGANISER LA GOUVERNANCE AFIN DE DEPLOYER UNE DEMARCHE COLLECTIVE ET RESPONSABLE .....	20
ACTION 2 : Accompagner LES COMPORTEMENTS VERTUEUX ET RESPONSABLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.....	21
SYNTHESE DES ACTIONS ET DE LEURS INDICATEURS .....	22

## INTRODUCTION :

### 1- LES ENGAGEMENTS DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Dès 2018, la ville de Saint-Maur des Fossés, consciente des enjeux sociétaux et environnementaux de notre époque, adoptait sa stratégie « Saint-Maur ville durable 2018-2025 » marquant ainsi son engagement dans le domaine du développement durable, au travers de la préservation de l'environnement et son cadre de vie.

Cette volonté a été renforcée et précisée par l'adoption en juin 2021 de son plan « Saint-Maur ville d'initiatives solidaires », document stratégique de soutien et de développement de l'économie sociale et solidaire. Ce programme d'actions ambitieuses s'est en partie appuyé sur les évolutions récentes du droit qui ont consacré le rôle de la commande publique comme levier majeur des transformations écologiques et en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale.

Le Plan « Saint-Maur ville d'initiative solidaire » dans son objectif de renforcement de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'économie locale (axe1.7), a permis d'engager une réflexion globale sur la politique d'achat de la collectivité. Allant au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés, la Ville a réalisé un diagnostic de ses fournisseurs. Celui-ci a permis de mettre en lumière des initiatives déjà existantes ainsi que des axes d'amélioration.

La mise en place d'ateliers de formation à la commande publique responsable a déjà permis une montée en compétences des techniciens et acheteurs au sein des services identifiés comme étant les plus propices à l'évolution de la commande publique dans des objectifs de développement durable.

Pour confirmer son engagement sur ce sujet, et bien qu'elle n'y soit pas contrainte par la réglementation en vigueur du fait de son volume d'achats inférieur à 50 millions d'€ HT par an (moyenne de 25 millions d'€ TTC sur les 3 dernières années 2018-2020), la Ville a décidé de mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), en application de l'article L2111-3 du Code de la commande publique.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite ainsi faire évoluer ses achats publics en affinant sa définition des besoins par l'intégration d'objectifs et de ressources écologiquement et socialement responsables, en valorisant les entreprises qui s'engagent sur les plans environnemental et social et en contribuant au développement d'une économie circulaire, solidaire et vertueuse.

Ce document cadre, fruit d'un travail transversal et co-construit par les directions et services municipaux, a vocation à être suivi et évalué annuellement. Il se décline en trois axes nourris d'actions et d'indicateurs d'évaluation. Ces trois axes sont :

- Axe environnemental : un achat public au service de la transition écologique ;
- Axe social : une politique d'achats responsables au service d'une économie solidaire et vertueuse ;
- Axe économique : un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

A ces axes s'ajoute une gouvernance pour en assurer le suivi et l'évolution :

- Gouvernance : faire du SPASER l'outil de mise en œuvre de la politique d'achat responsable de la Ville.

## **2- DEFINITION ET CONTEXTE JURIDIQUE DU SPASER**

### **2.1 L'achat responsable :**

L'observatoire des achats responsables (ObsAR), considère que « l'achat responsable correspond à tout achat intégrant dans un équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique ».

Le PNAAD 2015-2020 (Plan National d'Actions pour des Achats Publics Durables) incite plus précisément à un achat :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;
- Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

### **2.2 Textes régissant le SPASER :**

La commande publique, en France, représente entre 15 et 20 % du PIB. Elle peut donc jouer un rôle majeur dans les transitions économiques, sociales et environnementales.

C'est la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), qui visait à définir juridiquement le périmètre de l'ESS, qui a institué les premiers schémas de promotion des achats socialement responsables. L'objectif était de créer une dynamique autour de secteur encore en structuration en invitant les grands donneurs d'ordre publics à confier une part plus importante de leurs achats aux acteurs de l'ESS.

Cet objectif d'une commande publique plus solidaire et vertueuse s'est vu complété en 2015 d'une ambition écologique, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ajoutant une obligation de définition d'objectifs (librement fixés) de marchés comportant des « éléments à caractère écologique », et contribuant à la « promotion d'une économie circulaire » (article 76).

De nombreuses nouvelles obligations visant à intégrer la durabilité dans les achats ont été introduites par le législateur depuis plusieurs années ; ce SPASER définit une stratégie permettant de les déployer :

- l'article 58 de loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, prévoyant que « les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit » ;
- les articles 35, 36 et 39 de la loi Climat et résilience,
- les nouveaux CCAG entrés en vigueur en avril 2021, qui systématisent l'inclusion de clauses environnementales,
- la loi EGALIM, dont l'article 24 impose à la restauration collective publique d'offrir 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique à compter du 1er janvier 2022 ;

- la loi de 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique, dont l’article 15 prévoit que l’acheteur devra prendre en compte à compter du 1er janvier 2023 un « indice de réparabilité » dans ses achats de produits numériques, et un « indice de durabilité » à compter du 1er janvier 2026 ;
- la loi d’orientation des mobilités (dite loi LOM11), qui vise notamment à réduire l’empreinte environnementale des transports.
- Enfin, le plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 fixe pour 2025 un palier intermédiaire (non contraignant) sous la forme d’un double objectif de 100 % de marchés comportant une considération environnementale, et de 30 % comportant une considération sociale.

### **AMBITION : UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'achat public doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, et améliorer la mise en œuvre et le suivi des considérations environnementales. Il vise à inciter tous les acteurs et actrices du processus d'achat à favoriser l'économie circulaire et à engager une approche innovante en analyse du cycle de vie.

Sensible à la démarche d'achats responsables, la ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite poursuivre ses actions et accentuer ses politiques publiques en faveur d'un territoire adapté aux évolutions climatiques et sociétales.

### **ETAT DES LIEUX**

A ce jour, 59% des marchés ont une clause environnementale et/ou des critères de développement durable. De nombreux leviers ont été mobilisés en ce sens :

- Mise en place d'un marché denrées alimentaires, respectueux de la loi EGALIM, avec 20% de produits BIO et 50% de produits labellisés, ainsi que l'approvisionnement en circuit court (moins de 250 Km de Saint Maur)
- Mise en place d'un marché de cars scolaires prenant en compte le bilan carbone : Biogaz, mise à disposition de car électriques, demande d'ajustement de la taille des véhicules au nombre de voyageurs, demande d'étude de parcours.
- Mise en place d'un marché alloti de classes de découvertes : initiation au développement durable, développement des connaissances en matière de biodiversité
- Achats de mobilier reconditionné et issus de matériaux pour la Maison des étudiants
- Achats de tablettes numériques reconditionnées
- Recyclage du matériel informatique avec la création d'un espace dédié à la récupération du matériel
- Mise en place d'une prestation avec une entreprise adaptée locale, Cèdre, pour le recyclage et la revalorisation des DEEE.
- Achat de petit mobilier urbain en plastique recyclé (banc, pique-nique, habillage des corbeilles...)
- Mise en place d'une politique de recyclage, de revalorisation, de traçabilité, d'éco-responsabilité dans le transport, d'impact CO2 (livraisons hors heures de pointe et mutualisées pour un même fournisseur)

## **ACTION 1 : AMELIORER L'EFFICIENCE DES CLAUSES ET CRITERES ENVIRONNEMENTAUX**

### **CONTEXTE :**

Les leviers à disposition de la commande publique pour servir cet objectif sont multiples et doivent être adaptés au regard de chaque typologie de marchés et des capacités des entreprises à y répondre.

Il s'agit de questionner systématiquement l'achat, de l'expression du besoin au suivi de son exécution, avec l'objectif de minimiser son impact environnemental.

### **OBJECTIFS :**

- Développer une culture environnementale commune aux services municipaux ;
- Accompagner les services prescripteurs à la prise en compte des considérations environnementales dans leurs marchés dès le stade de la définition du besoin

### **ACTIONS :**

- Former les agents de la direction de la commande publique aux enjeux environnementaux
- Sensibiliser et former les prescripteurs à la prise en compte des considérations environnementales lors de leurs achats
- Accompagner les services à l'écriture des marchés pour favoriser la mise en place de clauses spécifiques
- Revoir les pratiques et réadapter des outils et processus. Accompagner au changement

### **LEVIERS :**

- Améliorer la co-construction de certains cahiers des clauses techniques particulières
- Améliorer la définition des besoins par un travail en transversalité
- Faciliter le retour d'expérience sur des cas concrets de mise en place de clauses environnementales (échange avec d'autres collectivités)
- Réaliser une veille juridique et technique environnementale

### **INDICATEUR :**

- Pourcentage de marchés avec considérations environnementales (Cible : 50%)

**PILOTE :** Direction de la Commande Publique

## ACTION 2 : FAVORISER L'UTILISATION DE PAPIER RECYCLE

### CONTEXTE :

Conformément à la loi AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) la ville de Saint-Maur-des-Fossés est soumise à l'obligation d'acquiescer des fournitures dans une démarche d'économie circulaire en l'occurrence, des matières recyclées. Ce modèle économique est à encourager et valoriser puisqu'il permet véritablement de limiter le gaspillage des ressources et la production de déchets.

En effet l'impact environnemental de la fabrication du papier est lourd de conséquences.

On estime qu'il faut 300 000 litres d'eau et l'équivalent énergétique de 2 000 litres de pétrole pour produire environ 1 tonne de papier. Selon l'ADEME, dans le cadre professionnel, la consommation de papier est en moyenne 84 kg de papier par an et par salarié, soit environ 7 kg par mois, et paradoxalement ces chiffres n'ont pas baissé avec le développement du numérique.

**Gain en énergie :** la production de papier recyclé permet de réaliser un gain en énergie considérable par rapport à celle du papier classique, 1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 10 Mwh. La production de papier recyclé consomme 4 fois moins d'énergie et émet deux fois moins de CO2 que la fabrication du papier neuf.

**Gain en eau :** La production de papier recyclé nécessite 2 à 5 fois moins d'eau que le papier blanc.

**Baisse de la pression sur les forêts :** l'usage de papier recyclé permet d'abaisser la pression exercée par l'homme sur les forêts. Il faut 7 kg de bois pour produire une ramette de papier A4 neuf. La fabrication d'une tonne de papier recyclé épargne 17 arbres par rapport à celle d'un papier neuf.

### OBJECTIF :

- Accompagner au changement pour développer l'utilisation du papier recyclé

### ACTIONS :

- Sensibiliser à la limitation des impressions de fichiers déjà mis en ligne ou reçus par mail
- Sensibiliser à l'utilisation du papier recyclé

### LEVIERS :

- S'appuyer sur des normes, référence et labels
- Insérer de nouvelles exigences dans les cahiers des charges

### INDICATEUR :

- Pourcentage de volume d'achats de papiers recyclé (Cible : 30%)

**PILOTE :** Direction des affaires scolaires

## **ACTION 3 : INITIER UNE APPROCHE EN COÛT DU CYCLE DE VIE ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

### **CONTEXTE :**

Adopter une approche en « coût du cycle de vie » permet d'avoir une vision d'ensemble de toutes les étapes de vie d'un produit, de travaux ou de services, et de réfléchir aux actions en faveur de l'environnement pouvant être mises en place au regard de la technicité du besoin, des échéances et des réalités du marché.

L'ensemble des items constituant cette action s'inscrit dans un scénario de gestion progressive des déchets potentiels. L'évitement, la première étape, est suivie par la réduction, puis la réutilisation (dans une autre fonction ou après réparation), puis le recyclage, avant l'élimination définitive ou la valorisation.

### **OBJECTIFS :**

- Développer par le travail en transversalité les connaissances nécessaires pour définir les modalités de fin de vie d'un produit
- Prévenir et maîtriser la gestion des déchets : promouvoir une gestion des déchets vertueuse et intégrée
- Raisonner en coût global de cycle de vie

### **ACTIONS :**

- Mettre en place un groupe de travail afin d'organiser une réflexion interne et transversale sur les actions de valorisation, de recyclage et de réemploi des déchets
- Développer le sourcing, en particulier auprès des structures de l'ESS, acteurs historiques des filières de réemploi, pour permettre d'identifier l'offre existante en termes de matériaux recyclés ou de solutions de produits issus du réemploi ou de la réutilisation
- Identifier les segments d'achat et les étapes du cycle de vie fortement producteurs de déchets, émetteurs de carbone, consommateurs de ressources, ou ayant un impact négatif sur la biodiversité
- Évaluer l'engagement dans l'économie circulaire des fournisseurs : mesurer leur capacité à limiter, réemployer, trier les déchets et à valoriser les matériaux recyclables avant la gestion des déchets ultimes. Exiger des entreprises qu'elles apportent les preuves de la mise en place d'une démarche d'économie circulaire
- Exiger dans les marchés publics des durées de garantie plus longues pour encourager la durabilité des produits

### **LEVIERS :**

- Sensibiliser et former à l'achat circulaire les prescripteurs / acheteurs pour faciliter l'approche en coût global et en coût du cycle de vie
- Réaliser une veille afin d'identifier des innovations environnementales sur les actions de valorisation, de recyclage et de réemploi des déchets

**INDICATEURS :**

- Suivi du pourcentage d'achat de bien réemployés, réutilisés ou recyclés par famille d'achats (article 58 de la loi AGECE)
- Pourcentage de marchés intégrant des considérations liées à la prévention et à la valorisation des déchets (Cible : 50%)

**PILOTE :** Service Economie Sociale et Solidaire

## ACTION 4 : CONTRIBUER A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE

### CONTEXTE :

Les achats publics sont l'un des principaux facteurs permettant d'atteindre des objectifs de réduction des émissions de carbone. La production de Gaz à effet de serre (GES) est liée aux transports des fournitures et aux déplacements.

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a déjà initié un modèle intégrant l'objectif d'éco-responsabilité dans le transport appliqué à une partie des marchés, de l'analyse de la flotte de livraison des candidats à l'optimisation des flux logistiques (livraisons hors heures de pointe et mutualisées).

La ville entend étendre à l'ensemble des achats, dès lors que c'est pertinent, son engagement sur la réduction des déplacements liés aux livraisons, en particulier en menant un travail sur la livraison du dernier km effectué par un livreur « propre ».

### OBJECTIF :

- Articuler la livraison du dernier km effectué par un livreur « propre »
- Réduire l'émission de gaz à effets de serre et de polluants par des prestataires et fournisseurs grâce à l'utilisation d'éco-mobilités

### ACTIONS :

- Penser une alternative décarbonée pour les livraisons du dernier kilomètre
- Adapter les marchés publics pour prévoir les modalités de livraison du dernier kilomètre

### LEVIERS :

- Sourcing auprès d'acteurs de cyclo-logistique
- Mettre l'accent sur les prestataires locaux

### INDICATEUR :

- Pourcentage de marchés intégrant le dispositif de livraison du dernier kilomètre (cible : 15%)

**PILOTE :** Direction de la commande publique

### **AMBITION : UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE SOLIDAIRE ET VERTUEUSE**

L'intégration de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les achats publics représente une démarche stratégique visant à concilier les impératifs de l'achat public avec des objectifs sociaux et solidaires. En mettant en œuvre des critères d'ESS dans les procédures d'achat, la ville de Saint-Maur-des-Fossés cherche à soutenir des initiatives économiques responsables, à promouvoir l'emploi des publics en difficulté, et à encourager le développement durable.

### **ETAT DES LIEUX**

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'intervenir en direction des structures de l'économie sociale et solidaire et du handicap. Depuis plusieurs années la ville de Saint-Maur-des-Fossés est investie auprès de ces structures.

A ce jour, 21,7 % des consultations ont une clause sociale et/ou des critères de développement durable. De nombreux leviers ont été mobilisés en ce sens :

- Mise en place d'un marché réservé aux entreprises adaptées ayant pour objet la mise sous pli d'impressions ;
- Mise en place d'un marché de recyclage de matériel informatique et DEEE, intégrant une clause sociale imposant 1000 heures d'insertion ;
- Mise en place d'un marché de travaux de voirie intégrant une clause d'insertion ayant pour principe de réserver un minimum 6% de la masse salariale l'emploi des personnes en insertion ;
- Ameublement, en économie circulaire, de la maison des étudiants sur un marché d'insertion
- Lancement de la consultation portant sur la Concession de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville, intégrant une clause sociale exigeant 100 heures d'insertion par trimestre. Des attestations d'insertion sont requises pour suivre l'éligibilité des personnes recrutées.
- Recours à une entreprise locale disposant de l'agrément ESUS (Entreprises Solidaire d'Utilité Sociale), pour des prestations ponctuelles de traiteur de petits déjeuners
- Recours aux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), afin de favoriser l'emploi des personnes en situation précaire, pour les campagnes de ramassage des feuilles de la ville

## **ACTION 1 : RENFORCER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET METTRE EN ŒUVRE LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION**

### **Contexte :**

Les marchés publics participent à la mutation du territoire vers une économie solidaire qui favorise la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables, la réduction de l'emploi précaire et l'inclusion sociale.

Il est nécessaire d'anticiper la place de l'insertion en amont des marchés publics de la ville afin de faciliter la mise en œuvre de cet aspect de la politique d'insertion et de contractualiser un plus grand nombre de clauses sociales.

### **OBJECTIFS :**

- Renforcer la responsabilité sociétale des entreprises, par l'intégration dans les marchés publics d'objectifs sociaux et solidaires.
- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de clauses sociales.
- Faciliter l'accès à la commande publique des TPE, PME, et entreprises de l'ESS en diversifiant et en augmentant le nombre de marchés intégrant des dispositions relatives à l'insertion sociale.

### **ACTIONS :**

- Former les services prescripteurs sur l'allotissement des marchés
- Identifier et anticiper la place de l'insertion sociale en amont des projets de marchés, dès la définition du besoin
- Identifier les opportunités de marchés réservés aux structures d'Insertion par l'activité Economique et au secteur du travail protégé et adapté
- Sensibiliser les services prescripteurs aux dispositifs et outils de recours à l'ESS
- Développer les opportunités de cotraitance ou de sous-traitance entre les entreprises « classiques » et celle relevant de l'ESS
- Sensibiliser les services acheteurs en communiquant des retours d'expériences sur des marchés réservés au sein de la ville et dans d'autres collectivités

### **LEVIERS :**

- Renforcer l'allotissement des marchés
- Développer et mettre en œuvre l'intégration de clauses d'insertion sociale et de critères sociaux

**INDICATEURS :**

- Pourcentage de consultations alloties (Cible : 60%)
- Pourcentage de consultations comportant une clause d'insertion (Cible 30%)
- Nombre d'heures d'insertion prévues par les marchés publics (Cible : 50 000 heures)

**PILOTES :** Direction de la Commande Publique, Service de l'économie sociale et solidaire

## **ACTION 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### **CONTEXTE :**

La mise en œuvre d'une politique d'achat socialement responsable passe par une connaissance fine du secteur de l'insertion et du handicap et des spécificités de ces structures. Les services prescripteurs doivent être sensibilisés et informés sur les possibilités qu'offrent ces structures afin de leur offrir un accès à la commande publique.

Une programmation des achats et une diffusion en amont efficace des projets d'achat auprès des entreprises favorisent la rencontre entre les besoins de la ville et l'offre des structures de l'insertion et du handicap.

### **OBJECTIFS :**

- Améliorer la connaissance des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté
- Favoriser la rencontre entre les besoins de la ville et l'offre des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté

### **ACTIONS :**

- Rencontrer les acteurs de l'ESS : participer à des salons, conférences, webinaires, telles que le mois de l'ESS
- Organiser des rencontres thématiques ou sectorielles avec les acteurs de l'ESS afin d'améliorer la diffusion des besoins de la ville auprès de ces structures et établir un dialogue
- Organiser des journées d'information et de sensibilisation sur les marchés publics à destination de l'ESS

### **LEVIERS :**

- Utilisation du sourcing pour identifier les filières dans lesquelles les entreprises de l'ESS s'engagent
- Veille sur les nouveaux métiers et les possibilités des entreprises de l'ESS
- Utiliser la possibilité qu'offre le Code de la commande publique en matière de réservation de marchés publics aux structures d'insertion par l'activité économique ou à des entreprises adaptées ou structures d'aide par le travail pour l'inclusion des publics handicapés

### **INDICATEURS :**

- Nombre de rencontres/réunions avec les structures de l'ESS (Cible : 1 par an)
- Nombre de participants aux journées d'information sur les marchés publics (Cible : 15 par journée)
- Pourcentage de marchés réservés aux SIAE et aux EA/ESAT (Cible : 15%)

**PILOTE :** Service de l'économie sociale et solidaire

### **ACTION 3 : RESERVER DES MARCHES AUX STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LA NUMÉRISATION ET L'ARCHIVAGE NUMERIQUE**

#### **CONTEXTE :**

L'action de numérisation et d'archivage s'inscrit dans un contexte de modernisation des pratiques administratives et de gestion documentaire au sein de la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Cette initiative vise à répondre aux enjeux de transition numérique, de réduction de l'empreinte environnementale liée à l'usage du papier, et d'amélioration de l'efficacité des processus d'archivage.

#### **OBJECTIFS :**

- Accompagner la transformation numérique de la ville en modernisant ses pratiques d'archivage et en favorisant l'adoption de solutions numériques pour une gestion documentaire plus efficace, durable et adaptée aux besoins actuels
- Promouvoir une conduite du changement et une acculturation numérique

#### **ACTIONS :**

- Mener une réflexion sur les coûts immédiats et à moyen-long terme, ainsi que sur le cycle de vie des documents
- Encourager l'archivage électronique des données numériques
- Définir les besoins par un état des lieux de l'existant
- Mener un sourcing auprès des structures de l'ESS

#### **LEVIERS ACTIVABLES :**

- Marché réservé aux structures de l'insertion

#### **INDICATEURS :**

- Ecart de coût entre celui de l'archivage physique et celui de l'archivage numérique (cible : coût de l'archivage numérique inférieur de 15% à celui de l'archivage physique)

**PILOTE :** Direction des systèmes d'information et des usages numériques

### **AMBITION : UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET VERTUEUX DU TERRITOIRE**

À travers cet axe, la ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite faire de la commande publique un levier pour soutenir le tissu économique local et inciter les entreprises à mettre en œuvre une démarche responsable et vertueuse au sein de leur organisation.

#### **ÉTATS DES LIEUX :**

La ville de Saint Maur met en lumière les pratiques et les actions mises en place pour favoriser le développement économique local. En collaborant étroitement avec les PME, la ville de Saint Maur s'engage activement dans une démarche économique responsable et durable. À ce jour, plusieurs actions ont été mises en place :

- Allotissement des marchés pour permettre aux petites entreprises de soumissionner.
- Encouragement à la réparabilité en veillant à la disponibilité des pièces détachées.
- Mise en place de bons d'achats pour les librairies locales
- Mise en place d'un marché de restauration qui mobilise des fournisseurs locaux qui garantissent des produits bio provenant de boulangeries de Saint Maur, avec une attention particulière portée au respect du délai de livraison après cuisson.
- Lancement d'opérations d'innovation dans le domaine de la rénovation énergétique en sollicitant différentes entreprises pour la prise en charge du photovoltaïque
- Lancement d'opérations de travaux telles que l'isolation par l'extérieur, revêtement en bois, désamiantage, mises en place de pompes à chaleur et un système de récupération d'eau de pluie sur plusieurs bâtiments publics. Ces différentes prestations ont été effectuées par des entreprises locales
- Mise en place d'un service de traiteur en circuit court privilégiant les produits locaux.
- Mise en place d'un écran d'affichage, avec l'intervention d'une entreprise locale pour la maintenance
- Mise en place d'un marché de recyclage DEEE en faisant appel à une entreprise locale du secteur adapté pour la gestion des déchets électroniques.
- Mise en place d'une structure de jeux par l'utilisation de bois recyclé et de traitement spécifique, permettant la réduction des coûts de maintenance.

## **ACTION 1 : PLACER LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE - OPTIMISATION DES CRITERES TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR UNE OFFRE EQUILIBREE**

### **CONTEXTE :**

Améliorer l'accès à la commande publique des TPE/PME constitue un enjeu sur le plan local. Forte de ce constat, la ville de Saint-Maur-des-Fossés s'engage à créer des conditions d'un meilleur accès des opérateurs économiques du territoire, aux marchés publics en mobilisant les différentes possibilités offertes par la réglementation.

### **OBJECTIFS :**

- Faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME
- Maîtriser les coûts

### **ACTIONS :**

- Evolution du poids des critères prix et technique afin d'atteindre un meilleur équilibre des pondérations.
- Améliorer la définition des critères techniques pour les rendre plus pertinents
- Mener une réflexion sur le coût immédiat, sur le moyen-long terme et sur le cycle de vie des fournitures, prestations et travaux

### **INDICATEURS :**

- Poids moyen du critère prix dans les consultations (cible : 40%)
- Nombre de consultation avec un critère du coût global du cycle de vie (cible : 5)

**PILOTE :** Direction de la Commande Publique

## **ACTION 2 : PLACER LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE - OPTIMISATION DU REGIME DES AVANCES ET PAIEMENTS POUR LES PME/TPE**

### **Contexte :**

La ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite optimiser les conditions d'avance et de paiement pour les TPE/PME. Les avances permettent ainsi de faciliter l'exécution des marchés publics et assurent un égal accès aux contrats à toutes les entreprises, qu'elles disposent ou non d'une trésorerie suffisante pour débiter l'exécution des prestations.

### **OBJECTIFS :**

- Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics
- Maîtriser les coûts

### **ACTIONS :**

- Suppression du seuil de déclenchement des avances de 50.000 € HT (article R2191-4 du Code de la commande publique).
- Maximiser le taux d'avance pour les PME/TPE entre 30 et 50%.
- Dans le cadre des marchés à prix forfaitaire, mettre en place un calendrier de paiement adapté aux PME (acomptes mensuels)

### **INDICATEURS :**

- Taux d'avance moyen pour les PME (Cible : 30%)

**PILOTE :** Direction de la Commande Publique

***Ambition : Faire du SPASER l'outil de la mise en œuvre de la Politique d'achat responsable de la ville.***

Le SPASER développe une structuration globale des outils et leviers que la ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite utiliser pour affirmer son engagement en faveur des achats durables. L'effet utile de cette démarche est conditionné par la mise en place d'outils permettant d'assurer la gouvernance et le pilotage du SPASER.

### **ACTION 1 : ORGANISER LA GOUVERNANCE AFIN DE DEPLOYER UNE DEMARCHE COLLECTIVE ET RESPONSABLE**

#### **OBJECTIFS :**

- Assurer le pilotage du SPASER par la définition d'une instance de mise en œuvre et de suivi
- Initier le développement d'un réseau interne d'acheteurs responsables au sein des directions opérationnelles afin de permettre une pleine appropriation des orientations et objectifs du SPASER par les prescripteurs de besoins

#### **ACTIONS :**

- Mise en place d'un comité de suivi chargé de veiller au respect des orientations du SPASER, du suivi des indicateurs et de l'identification des difficultés
- Le comité de suivi est constitué de représentants des directions et services suivants : Direction de la commande publique, Service de l'économie sociale et solidaire, Direction des affaires scolaires, Direction des systèmes d'information et usages numériques, Direction de la petite enfance, Direction du cadre de vie
- Promouvoir, pour le montage des marchés, la mise en place d'une équipe projet constituée d'un référent technique (prescripteur), d'un rédacteur marché (Service marchés publics) et d'un référent SPASER (membre du comité de suivi ou agent formé à l'achat responsable)
- Présenter chaque année au Conseil Municipal un rapport de suivi du SPASER

## **ACTION 2 : ACCOMPAGNER LES COMPORTEMENTS VERTUEUX ET RESPONSABLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

### **CONTEXTE :**

La création et l'animation d'un réseau d'acheteurs, notamment au travers de réunions organisées par la Direction de la commande publique, permettront la diffusion d'une culture d'achat public responsable via un partage des connaissances et d'informations, une homogénéisation des processus et l'échange de bonnes pratiques.

### **OBJECTIFS :**

- Structurer une politique d'achats incluant les achats durables
- Assurer une communication interne en direction de l'ensemble des acteurs de la commande publique

### **ACTIONS :**

- Organiser des séances de formation aux marchés publics
- Sensibiliser et former les services municipaux à l'intégration des considérations sociales et environnementales dans les marchés publics : formations, fiches pratiques, visites d'Entreprises adaptées (EA) et Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou d'acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE), rencontres avec les acteurs pertinents, etc.
- Mise en place d'un catalogue de fournisseurs de l'ESS

## SYNTHESE DES ACTIONS ET DE LEURS INDICATEURS

AXES	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	PILOTES	
<b>Environnemental</b>	Améliorer l'efficacité des clauses et critères environnementaux	Pourcentage de marchés avec considérations environnementales	50%	DCP	
	Favoriser l'utilisation de papier recyclé	Pourcentage de volume d'achats de papiers recyclés	30%	DAS	
	Initier une approche en analyse du cycle de vie et promouvoir une économie circulaire	Suivi du pourcentage d'achat de bien réemployés, réutilisés ou recyclés par famille d'achats (article 58 de la loi AGEC)		suivi	ESS
		Pourcentage de marchés intégrant des considérations liées à la prévention et à la valorisation des déchets		50%	ESS
	Contribuer à la réduction des émissions de carbone	Pourcentage de marchés intégrant le dispositif de livraison du dernier kilomètre		15%	DCP
	Renforcer la responsabilité sociale des entreprises et maximiser le levier de la commande publique pour l'insertion	Pourcentage de consultations alloties		60%	DCP
		Pourcentage de consultations comportant une clause d'insertion		30%	DCP
		Nombre d'heures d'insertion prévues par les marchés publics		50 000 heures	ESS
		Nombre de rencontres/réunions avec les structures de l'ESS		1 par an	ESS
	<b>Social</b>	Soutenir le développement des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire	Nombre de participants aux journées d'information sur les marchés publics		ESS
Réserver des marchés aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire pour la numérisation et l'archivage numérique		Pourcentage de marchés réservés aux SIAE et aux EA/ESAT	15 par journée	ESS	
<b>Economique</b>	Optimisation des critères techniques et financiers	Ecart de coût entre celui de l'archivage physique et celui de l'archivage numérique	coût de l'archivage numérique inférieur de 15% à celui de l'archivage physique	DSINum	
		Poids moyen du critère prix dans les consultations	40%	DCP	
	Optimisation du régime des avances et paiements pour les PME/TPE	Nombre de consultation avec un critère du coût global du cycle de vie		5	DCP
		Taux d'avance moyen pour les PME	30%	DCP	

ESS : Service de l'économie sociale et solidaire  
 DAS : Direction des affaires scolaires  
 DCP : Direction de la commande publique  
 DSINum : Direction des systèmes d'information et des usages numériques